

E. — FINANCES.

ÉTAT DES HYPOTHÈQUES ET MAINLEVÉES
consenties sur des propriétés en cours d'immatriculation et immatriculées
au cours des trois premiers trimestres de l'année 1945

PROPRIÉTÉS	FRANÇAIS		ÉTRANGERS		INDIGÈNES		TOTAUX	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
I. — MAINLEVÉES.								
<i>Urbaines :</i>								
1 ^{er} trimestre	186	18.577.750	15	1.083.500	68	5.635.937	269	25.297.187
2 ^e trimestre	138	12.753.775	11	1.303.300	65	3.796.500	214	17.853.575
3 ^e trimestre	185	15.404.150	2	80.000	50	4.522.800	237	20.006.950
TOTAL.....	509	46.735.675	28	2.466.800	183	13.955.237	720	63.157.712
<i>Rurales :</i>								
1 ^{er} trimestre	174	21.585.235	1	5.500	58	1.863.700	233	23.454.435
2 ^e trimestre	104	10.564.536	10	230.700	72	5.357.542	186	16.152.778
3 ^e trimestre	135	19.145.775	16	895.500	37	3.356.200	188	23.397.475
TOTAL.....	413	51.295.546	27	1.131.700	167	10.577.442	607	63.004.688
<i>Lots de colonisation :</i>								
1 ^{er} trimestre	159	15.731.466	»	»	»	»	159	15.731.466
2 ^e trimestre	63	4.389.525	»	»	»	»	63	4.389.525
3 ^e trimestre	32	3.937.437	»	»	»	»	32	3.937.437
TOTAL.....	254	24.058.428	»	»	»	»	254	24.058.428
TOTAL des trois trimestres..	1.176	122.089.649	55	3.598.500	350	24.532.679	1.581	150.220.828
II. — HYPOTHÈQUES.								
<i>Urbaines :</i>								
1 ^{er} trimestre	47	7.252.600	5	630.000	38	3.357.400	90	11.240.000
2 ^e trimestre	43	14.270.100	6	537.900	43	4.815.400	92	19.623.400
3 ^e trimestre	47	11.703.400	8	645.000	56	8.259.500	111	20.607.900
TOTAL.....	137	33.226.100	19	1.812.900	137	16.432.300	293	51.471.300
<i>Rurales :</i>								
1 ^{er} trimestre	20	4.090.800	2	124.800	24	2.301.700	46	6.417.300
2 ^e trimestre	21	8.963.610	2	300.000	45	4.381.400	68	13.645.010
3 ^e trimestre	34	9.768.109	2	525.000	39	4.416.000	75	14.709.109
TOTAL.....	75	22.822.519	6	949.800	108	11.099.100	189	34.771.419
<i>Lots de colonisation :</i>								
1 ^{er} trimestre	4	1.637.344	»	»	»	»	4	1.637.344
2 ^e trimestre	»	»	»	»	»	»	»	»
3 ^e trimestre	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL des trois trimestres..	216	57.685.963	25	2.762.700	245	27.531.400	486	87.880.063

SOCIÉTÉS ANONYMES AU MAROC

Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 1945

SOCIÉTÉS NOUVELLES OFFICIELLEMENT PUBLIÉES

	CAPITAL NOMINAL	SIEGES	DATE DE CONSTITUTION
<i>Agricoles</i>			
Société du domaine de Hababsa	5.000.000	Port-Lyautey	3 mars 1945
<i>Commerciales</i>			
Office d'expansion commerciale	200.000	Casablanca	26 décembre 1944
Société africaine hôtelière et touristique (S.A.H.T)	500.000	id.	24 janvier 1945
Société des anciens établissements Carles	4.000.000	Rabat	22 janvier 1945
Société d'industrie et de commerce des produits oléagineux (S.I.P.C.O.)	500.000	Casablanca	21 mars 1945
Standard oil Company of Morocco	2.000.000	id.	4 mai 1945
« Imescaf »	100.000	id.	21 octobre 1944
Société française frigorifique	400.000	id.	1 ^{er} mai 1945
Compagnie commerciale atlantique (C.O.C.O.M.A.)	5.000.000	id.	11 juin 1945
Anciens établissements Maurice Thévenet	1.200.000	id.	9 juillet 1945
Société anonyme marocaine de centralisation et de distribution de combustibles ligneux	5.000.000	Rabat	7 août 1945
Société commerciale industrielle et d'entreprises	1.500.000	Marrakech	13 août 1945
Société franco-marocaine de films (F.M.F.)	10.000.000	Rabat	1 ^{er} septembre 1945
« Cyclomar », société d'achat, de vente et d'exportation, d'im- portation et de fabrication de cycles	105.000	Casablanca	5 septembre 1945
<i>Industrielles</i>			
Salines et plâtrières marocaines (S.A.P.L.A.M.A.)	3.000.000	id.	20 mars 1945
Société française d'entreprise au Maroc (S.O.F.M.A.)	2.000.000	id.	20 février 1945
Savonneries d'outre-mer	2.400.000	id.	29 août 1945
<i>Immobilières</i>			
Compagnie immobilière et d'entreprise (C.I.E.)	3.000.000	id.	19 avril 1945
<i>Minières</i>			
Société internationale d'exploitation minière au Maroc	6.000.000	id.	31 mai 1945

**EXTRAITS DES RAPPORTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE D'ÉTAT DU MAROC
pour les exercices
1939, 1940, 1941, 1942, 1943 et 1944.**

33^e EXERCICE (1939).

MESSIEURS,

Nous vous avons signalé dans notre rapport de l'année dernière l'amélioration de la situation en zone française en 1938. Cette amélioration s'est poursuivie pendant l'année 1939, et au mois d'août dernier, après une très bonne récolte, le Maroc était sorti de la crise pour entrer dans une période de prospérité.

La guerre qui a éclaté en septembre a entraîné la mobilisation d'un grand nombre de Français qui, dans l'agriculture, le commerce, l'industrie, les administrations publiques et privées, sont les artisans de la prospérité du Maroc. Ceux qui sont restés ont eu la tâche, avec la collaboration de la population indigène, de maintenir l'activité économique du pays, ce qui a permis de

mettre à la disposition de la métropole les ressources de la zone française. Le Gouvernement du Protectorat, qui a coordonné tous les efforts faits pour atteindre ce but, a obtenu le résultat qu'il recherchait.

Le Gouvernement français établit le contrôle des changes dans la métropole et dans les colonies dès la déclaration de guerre et il demanda au Gouvernement marocain de l'établir également dans la zone française du Maroc, ce qui a été réalisé avec le concours de notre établissement. L'importance des relations économiques entre la France et le Maroc rendait cette mesure indispensable. La zone française du Maroc se trouve ainsi englobée dans le territoire du franc contrôlé, où les fonds peuvent changer de mains librement, mais d'où ils ne peuvent sortir sans justifications sévèrement réglementées. Par suite, les différents pays englobés dans ce territoire peuvent se ravitailler mutuellement et éviter en grande partie les achats à l'extérieur.

L'écoulement de la très bonne récolte de 1939 qui, en tout autre temps, n'aurait peut-être pas été facile, se fait donc aisément puisque la vente en est assurée pour le ravitaillement local et pour celui de la métropole. C'est l'Office chérifien interprofessionnel du blé, avec le concours des organismes coopératifs et des commerçants agréés, qui préside à la mise en consommation du blé et des autres céréales. L'enlèvement en est assez long, en

raison de l'importance de la récolte et de la rareté des frets. Il en résulte que les opérations nécessitent plus de capitaux que les années précédentes. Ces capitaux sont fournis par les établissements de crédit avec la garantie des marchandises déposées chez les Docks-Silos coopératifs, les Coopératives indigènes et la Société marocaine des magasins généraux. Toute cette organisation, créée depuis quelques années, fonctionne régulièrement et donne satisfaction aux commerçants, aux colons et aux agriculteurs indigènes.

La jeune industrie marocaine, protégée par le contrôle des changes et à l'abri des difficultés créées par la guerre à l'industrie française, profite de la demande accrue des articles pour la défense nationale et pour le ravitaillement. Elle trouve au Maroc, dans la population indigène, une main-d'œuvre adroite et payée moins cher qu'en France. Aussi des établissements nouveaux se sont-ils installés. D'autres ont développé et varié leurs fabrications.

L'industrie a besoin de charbon et le fret étant rare pour l'importation de l'étranger, on est conduit à exploiter plus largement les ressources en houille de l'Afrique du Nord. Il y a deux gisements reconnus et en exploitation, celui du Maroc oriental de Djerada et celui du Sud algérien de Kenadza. Ils vont être réunis par le rail en prolongeant la voie normale qui s'arrêtait aux mines de manganèse de Bouârfa. Ils donnent des charbons de qualités différentes pouvant à la fois satisfaire les besoins domestiques et convenir à l'industrie et aux chemins de fer du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.

Les mines de plomb, de zinc, de manganèse, de molybdène et de cobalt travaillent à rendement accru pour la défense nationale. Leurs minerais ont la priorité du fret disponible pour l'exportation. Le minerai de fer marocain étant de moindre utilité immédiate trouve plus difficilement du fret, ce qui oblige les mines qui le produisent à réduire, depuis la déclaration de guerre, leur exploitation qu'elles avaient remarquablement développée au début de l'année. Les exportations de l'Office chérifien des phosphates s'étaient accrues régulièrement pendant le premier semestre ; mais, à partir du mois de septembre, certains débouchés se sont fermés et le fret s'est raréfié. Elles sont, au total, sensiblement égales à celles de l'année précédente.

Les recherches de pétrole ont été régulièrement poursuivies, les résultats déjà acquis ayant permis certains espoirs. Dès à présent, les sondes sont en exploitation dans la région du djebel Tselfat et de Boudra. Leur production alimente une petite distillerie qui est installée à proximité des puits et qui livre de l'essence de bonne qualité et du pétrole lampant consommés au Maroc.

Il est donc sûr qu'il règne actuellement dans la zone française une certaine prospérité. Celle-ci se manifeste sur le marché des immeubles. Les bons résultats obtenus par l'agriculture ont amené des capitalistes français, algériens et marocains à rechercher des propriétés rurales dans les régions renommées pour leur fertilité et la régularité de leurs rendements. Il en est résulté une hausse appréciable du prix des terres. Les placements en immeubles urbains continuent à avoir la faveur des capitalistes marocains. La construction s'étant ralentie depuis la guerre, par suite de la pénurie des matériaux, notamment des fers qui sont retenus pour d'autres usages, les prix des immeubles de rapport, de construction moderne et de valeur moyenne, ont haussé dans les grandes villes.

34° EXERCICE (1940).

Le Maroc est resté à l'abri de la tourmente qui s'est abattue sur la France, mais il en a subi les répercussions.

Après la conclusion de l'armistice, la zone française de l'Empire chérifien a été privée de ses relations avec ses principaux fournisseurs et clients riverains de l'Atlantique par le blocus britannique et par l'embargo mis sur ses avoirs en Angleterre et aux États-Unis. Elle a conservé des communications avec la France par la Méditerranée ; mais la France ne pouvait plus exporter et avait elle-même besoin de compléter son ravitaillement par des importations de toute origine. La zone française a donc été obligée de vivre sur ses propres ressources ; elle avait en outre le devoir d'aider la métropole par ses exportations. Elle y est parvenue grâce aux mesures prises par le Gouvernement chérifien et grâce à l'esprit d'initiative et aux efforts persévérants des colons et des indigènes.

Le Gouvernement, qui dirigeait déjà le marché des céréales par l'Office du blé et celui des devises par l'Office marocain des changes, fut amené à contrôler aussi la production, la distribution et les prix de plusieurs denrées agricoles ou manufacturées afin d'en discipliner la consommation.

Les excédents de la bonne récolte de 1939 ont permis de ravitailler en 1940 la France et l'Espagne en blé et l'Algérie en orge. Le rendement de la récolte de céréales de 1940 a été médiocre, les ensemencements ayant été contrariés par des pluies trop abondantes et la maturation par des sirocos desséchants. Une hausse modérée des prix a compensé pour les cultivateurs le déficit dans la quantité. On s'est efforcé, pour la campagne 1940-1941, d'ensemencer le plus de terres possible en remettant en culture des concessions abandonnées ou incultes depuis plus de deux ans pour autant que le permettraient la quantité de semences disponible et le nombre de bêtes de trait vigoureuses, capables de faire la besogne des tracteurs immobilisés par le manque de carburant. Sur les terres cultivées par les indigènes, la simplicité de l'outillage et des méthodes de culture a permis de faire sans difficulté les ensemencements. Dans l'ensemble, les cultures vivrières et l'élevage assurent l'alimentation du pays et doivent donner, en cas de bonne récolte, un excédent exportable.

L'industrie, qui avait bénéficié de conditions très favorables pendant le premier semestre de 1940, a connu ensuite des difficultés par suite de l'épuisement des stocks de matières premières, de l'insuffisance de l'approvisionnement en combustibles, du manque d'emballages, enfin de l'impossibilité momentanée de recevoir de l'extérieur l'outillage nécessaire pour développer la production. Les industries transformant des produits du pays pour la consommation locale ont eu néanmoins une activité satisfaisante. La raffinerie, alimentée en sucre brut des Antilles françaises, a maintenu sa production de raffiné, réservée par préférence à la population indigène ; mais les autres industries traitant ou utilisant des matières premières importées ont dû ralentir leur activité.

Le charbon et le pétrole marocain ont remplacé en quelque mesure ceux qu'on ne pouvait plus importer. Les charbonnages de Djerada ont plus que doublé leurs ventes d'antracite au Maroc. Le pétrole pompé à Petitjean fournit à la zone française un appoint d'essence qui n'est pas négligeable. On vient d'équiper la distillerie afin d'en obtenir aussi du fuel-oil et du mazout. L'exportation des produits du sous-sol a été empêchée par l'arrêt du trafic maritime par l'Atlantique et par la cherté du transport par le rail et par la route vers les ports de la Méditerranée. Certaines mines ont suspendu leur exploitation. D'autres l'ont continuée au ralenti, grâce à des avances du Gouvernement gagées par le minerai dont la vente est assurée dès que l'expédition redeviendra possible.

Les moyens de transport terrestre sont utilisés au maximum de leur capacité. Le camionnage a été réduit par le manque de carburants. Ce sont les chemins de

fer qui font presque tout le trafic. Celui avec la France et le transit pour l'Afrique-Occidentale sont assurés par la ligne de Casablanca-Oujda qui fournit un effort considérable. Son rendement a quintuplé. La Compagnie des chemins de fer du Maroc prend des mesures pour l'augmenter encore.

Le commerce extérieur a sensiblement diminué et s'est trouvé naturellement orienté vers la France et vers les pays limitrophes du Maroc : l'Afrique du Nord et l'Afrique-Occidentale françaises, l'Espagne et le Portugal. Le Maroc a acheté du bois de construction au Portugal et a vendu à l'Espagne des céréales et des phosphates. Le commerce avec les États-Unis d'Amérique est entravé par le blocus anglais et par la difficulté d'obtenir des licences d'exportation pour les marchandises que l'on pourrait acheter avec les dollars dont notre établissement a obtenu la libération. L'épuisement des stocks et la peine que les commerçants éprouvent à les reconstituer ont amené une diminution notable des échanges intérieurs.

Les établissements de crédit marocains eurent à faire face, au moment de la conclusion de l'armistice, à d'importants retraits de dépôts. Le Gouvernement marocain promulgua alors un dahir limitant le montant journalier des retraits. La panique des déposants cessa dès que l'on sut qu'en dehors de l'appui qu'elles avaient trouvé auprès de l'institut d'émission, les filiales ou succursales des banques françaises pouvaient compter sur celui de leurs maisons-mères dont la situation était intacte. Les dépôts retirés avaient déjà fait retour aux banques quand le Gouvernement suspendit à la fin du mois de juillet le moratorium qu'il avait décrété.

La situation monétaire est caractérisée maintenant par une abondance exceptionnelle de capitaux dont les signes sont l'augmentation de plus de 800 millions de francs de la circulation fiduciaire d'une année à l'autre et celle des fonds déposés chez les banques. Cette abondance est due avant tout aux fortes dépenses du Trésor français au Maroc, dépenses qui avaient commencé en 1939 et qui ont duré pendant toute l'année 1940 ; en second lieu, et pour des montants moindres dont il est difficile de donner l'importance relative, elle est due à la difficulté que les commerçants éprouvent à remployer en marchandises leur fonds de roulement, aux capitaux apportés au Maroc et à une importation exceptionnellement élevée de billets de la Banque de France. La conséquence directe de cette abondance de capitaux a été la diminution de nos opérations d'escompte et l'augmentation de nos dépôts comme nous le montrerons plus loin. L'augmentation des dépôts a été plus forte chez les établissements de crédit qui servent un intérêt à leurs déposants alors que nous n'en donnons pas. Le Gouvernement français ayant alors décidé d'étendre au Maroc l'émission des bons du Trésor, nous avons accordé aux établissements de crédit des facilités de même nature que celles qu'ils trouvent en France et en Algérie pour la mobilisation des bons qu'ils ont souscrits. Le marché des immeubles a absorbé aussi une partie des capitaux flottants. Les transactions sur maisons de rapport ont été importantes à Casablanca. Les propriétés rurales très recherchées ont bénéficié d'une forte hausse en raison de la rareté des domaines à vendre.

35^e EXERCICE (1941).

La zone française a été éprouvée par les difficultés de toute sorte nées de la prolongation de la guerre.

En résumé, les résultats de l'année ont été excellents pour les agriculteurs, grâce à des débouchés assurés et à la hausse des prix de vente de tous les articles qui a été supérieure à celle des frais d'exploitation.

Le financement de la récolte a été facile. Il présentait peu de risques. Il a été assuré par la Caisse fédérale de la mutualité et de la coopération agricoles et par les établissements de crédit marocains qui ont escompté les warrants de l'Union des docks-silos coopératifs et fait des avances sur marchandises aux coopératives indigènes. Les prêts en cours sont facilement remboursés et la Caisse fédérale est rentrée, en 1941, dans une notable partie des avances qu'elle avait naguère consenties aux colons pour rembourser leurs dettes.

Les capitaux de l'industrie et du commerce libérés par le ralentissement des affaires, ceux exportés de France en vue de leur placement au Maroc et les disponibilités procurées aux agriculteurs ont maintenu l'abondance monétaire signalée dans notre rapport de l'année dernière, abondance qui est révélée par l'augmentation de notre circulation fiduciaire et par celle des dépôts chez les établissements de crédit marocains. Les capitalistes, en quête d'emploi de leur argent, ont recherché avec insistance les placements immobiliers, domaines ruraux, immeubles urbains de rapport et même terrains à bâtir. Le nombre et le volume des ventes se sont accrus dans une forte mesure et la propriété immobilière a bénéficié d'une importante plus-value. Toutes les ventes sont soumises à l'autorisation préalable de l'administration.

Les établissements de crédit remploient leurs dépôts en bons que le Trésor français émet au Maroc et au moyen desquels il s'est procuré l'année dernière, la plus grande partie des fonds qu'il y a dépensés. Le Gouvernement marocain a pensé qu'il pourrait profiter lui-même de cette abondance de capitaux privés. Il a réservé au Maroc, à titre d'essai, une tranche de 100 millions de francs dans l'emprunt de 540 millions de francs qu'il a émis le 1^{er} avril 1942, avec le concours de notre établissement et la garantie du Gouvernement français, pour la conversion d'obligations 6 % et 6 1/2 % de la Compagnie des chemins de fer du Maroc et de la Société des ports marocains de Mehdiâ—Port-Lyautey et Rabat-Salé. C'est un 3 1/2 % émis à 95 %. La souscription a été très rapidement couverte au Maroc comme en France.

36^e ET 37^e EXERCICES (1942 et 1943).

Les événements militaires de 1942 et de 1943, qui ont modifié si profondément la situation politique en Afrique du Nord, ont eu naturellement leur répercussion dans le domaine économique en zone française.

Le Maroc, peu industrialisé avant la guerre, importait largement les produits fabriqués dont il avait besoin, grâce à un tarif très modéré de droits de douane s'appliquant uniformément à tous les pays exportateurs. Après l'armistice de juin 1940, ses relations extérieures ayant été pratiquement réduites à la France, à l'Espagne, au Portugal et à l'Afrique française, il avait commencé à vivre de ses propres ressources.

Les événements de 1942 ont donc accentué davantage son évolution vers l'autarcie, évolution malaisée du reste en raison de l'insuffisance de l'approvisionnement du charbon pour l'industrie, de l'utilisation par priorité du réseau ferré pour les transports militaires et de la contribution au ravitaillement des armées alliées et des pays libérés, toutes causes de sérieuses entraves à la production, aux échanges et au ravitaillement intérieurs. Il en est résulté une raréfaction et une répartition défectueuse des denrées, une hausse des prix et une aggravation du coût de la vie. L'État a fait de son mieux pour enrayer celle-ci et il a renforcé le régime de la taxation

et du contrôle administratif de la distribution des principales denrées auquel la zone française était déjà soumise.

La hausse des prix a permis aux agriculteurs, aux industriels qui mettent en œuvre les produits du pays et aux commerçants détenteurs de stocks de réaliser des profits substantiels. Elle a donné un renouveau de prospérité à l'artisanat, qui fabrique des articles trouvant facilement preneurs. Les agriculteurs, les industriels et les commerçants disposent donc actuellement de ressources liquides importantes. Il est à souhaiter, la paix revenue, qu'elles soient suffisantes pour le renouvellement des stocks et d'un outillage surmené. Elle permettent de payer les dettes. Les conservations foncières enregistrent de très nombreuses mainlevées d'hypothèques. Au 31 décembre 1943, l'ensemble des dettes de la colonisation ne dépassait pas 182 millions de francs.

En ce qui nous concerne, cette abondance de disponibilités a fait que nos prêts directs à la clientèle ont diminué et que notre réescompte d'effets de commerce aux établissements de crédit a été insignifiant.

La masse des signes monétaires en circulation a crû surtout du fait des dépenses de guerre. Son accroissement est mesuré par celui de la circulation de nos billets de banque : au 31 décembre 1941, 3 milliards et demi, fin 1942, 5 milliards et demi et fin 1943, 7 milliards. L'État français en 1942, le Comité de la libération nationale en 1943 ont fait face à une grande partie de ces dépenses en usant de la faculté que leur donnaient nos conventions avec le Trésor public d'emprunter à notre établissement.

Une partie des disponibilités ainsi créées a été versée aux banques. Les dépôts de celles-ci ont augmenté de 58 %, de 1942 à 1943. Elles les ont surtout remployés en bons du Trésor dont la circulation est passée en un an de 4 à 7 milliards de francs. Une autre partie a été absorbée par l'Emprunt africain pour la France, émis au début de 1943 par le Comité de la libération nationale, auquel le Maroc a souscrit pour un milliard et demi sur un produit total de cinq milliards et demi de francs.

38^e EXERCICE (1944).

Trop peu de mois se sont écoulés depuis la libération de la France dont il est superflu de souligner l'immense satisfaction morale qu'elle a causée en Afrique du Nord pour qu'un changement notable ait pu en résulter dans la situation matérielle du Protectorat français.

La poursuite de la guerre n'a pas permis la reprise des échanges normaux avec la métropole et avec les pays étrangers. Le Maroc est encore bien loin de pouvoir importer tout ce qu'il achetait naguère à l'extérieur, tissus, outillage agricole et industriel, combustibles et carburants, produits fabriqués de toute sorte et même certaines denrées alimentaires. Son industrie naissante, malgré un effort remarquable, n'est pas à même de remplacer ses fournisseurs étrangers, tantôt faute de matières premières, tantôt d'un outillage suffisant. La pénurie des transports routiers et les difficultés croissantes que rencontrent ceux par voie ferrée aggravent la situation. A ces maux, nés de la guerre, se sont ajoutés ceux provenant de l'inclémence des saisons. La rareté des pluies, les vents desséchants et une invasion de sauterelles ont fortement réduit la récolte de 1944. Une sécheresse qui a persisté depuis l'hiver dernier, une des plus graves que le Maroc ait jamais éprouvées, fait présager cette année une aggravation de disette.

La masse des signes monétaires mis en circulation n'a pas cessé de croître pendant ce temps du fait des dépenses de la France pour la défense nationale. Notre

circulation fiduciaire a augmenté de 3 milliards 442 millions de francs en un an ; on évalue à 2 milliards l'augmentation des dépôts en banque et l'on sait que ceux faits à la Trésorerie générale et en comptes de chèques postaux ont également progressé.

Cette surabondance des signes monétaires préoccupe à juste titre le Gouvernement chérifien. Il en a résorbé une partie en émettant au pair, au mois de septembre dernier, un emprunt 3 1/2 % de 540 millions de francs, remboursable en dix ans, placé entièrement au Maroc par nos soins avec le concours des établissements de crédit locaux et dont le produit contribuera à financer un programme décennal de grands travaux publics. Il a, d'autre part, profité de l'abaissement du loyer de l'argent pour rembourser par anticipation l'emprunt 5 % 1932 de l'Office chérifien des phosphates en émettant par notre entremise un nouvel emprunt 3 1/2 % de 25 millions de francs de cet Office, remboursable en 1954.

Nous avons aussi prêté notre concours à l'Énergie électrique du Maroc pour l'émission au pair de 170 millions de francs d'obligations 3 1/2 % remboursables en dix ans.

La clientèle des banques n'a guère besoin d'emprunter. Elle utilise ses propres ressources. Aussi nos escomptes commerciaux et nos ouvertures de crédit sont-ils toujours à un niveau très bas, surtout à cette époque de l'année où nous établissons le bilan et qui coïncide avec la fin de la période d'activité ouverte par la récolte. Nous avons maintenu à 3 % notre taux d'escompte dont l'abaissement n'aurait pas entraîné une augmentation du courant d'affaires. Nous avons continué notre concours aux établissements de crédit pour leur faciliter la mobilisation de leurs placements en bons du Trésor. Nos opérations de ce chef ont eu une certaine ampleur. Elles sont traitées à des taux très rapprochés de ceux de l'émission des bons.

La circulation de nos billets de banque au 31 décembre 1944 s'élevait à 10.510.378.845 francs, en augmentation de 3.442.623.135 francs sur celle au 31 décembre 1943. Elle se décomposait comme suit :

			FRANCS
24.545.523 coupures de	5 francs.....		122.727.615
16.256.814 —	10 —		162.568.140
2.207.632 —	20 —		44.152.640
13.124.981 —	50 —		606.249.050
18.117.894 —	100 —		1.811.789.400
39.350 —	500 —		19.675.000
5.561.337 —	1.000 —		5.561.337.000
436.376 —	5.000 —		2.181.880.000
<hr/>			
79.289.907 coupures pour			10.510.378.845

La garantie de notre circulation était constituée au 31 décembre 1944 par :

		FRANCS
L'encaisse-or de		490.291.956,90
Les comptes provisionnels chez le Trésor		
Français à Paris de		65.000.000 »
et à Alger de		894.000.000 »
Des disponibilités en francs français		
pour		2.090.645.027,65
<hr/>		
TOTAL.....		3.539.936.984,55

montant supérieur au tiers de la circulation.

BILANS COMPARÉS DE LA BANQUE D'ÉTAT DU MAROC

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944
ACTIF :							
Encaisses-or	132.714.970,47	148.449.925,89	148.449.896,62	267.488.749,38	490.291.964,85	490.291.964,85	490.291.956,90
Compte } provisionnel } chez le Trésor public à Paris ..	"	"	"	"	"	65.000.000 "	65.000.000 "
} chez le Trésor d'Afrique } française à Alger ..	"	"	"	"	"	270.000.000 "	894.000.000 "
Disponibilités en francs français....	92.840.904,48	246.710.417,49	405.622.530,15	1.050.783.806,26	1.463.595.747,75	1.597.122.136,53	2.090.645.027,65
Monnaies diverses	49.054.736,55	27.942.962,40	126.590.576,61	90.245.573,75	320.154.217,73	213.457.280,74	148.254.570,96
Correspondants hors du Maroc	312.732.979,61	252.358.606,16	470.664.114,97	785.568.931,98	839.654.724,93	754.240.677,53	497.275.889,22
Portefeuille effets	232.786.875,59	247.573.289,63	125.101.165,09	69.815.763,62	222.619.761,94	311.190.338,66	462.019.044,70
Comptes débiteurs	182.132.331,79	188.049.134,75	189.649.935,27	221.808.855,65	441.340.807,44	556.995.729,21	503.761.089,78
Portefeuille titres	1.402.404.190,63	1.380.618.106,96	1.279.302.667,49	802.686.826,87	545.330.473,67	813.103.405,37	318.486.496,46
Trésor public à Paris	"	"	1.417.731.171,89	2.717.325.592,98	4.626.761.936,35	4.618.507.828,67	4.677.479.577,37
Trésor d'Afrique	"	"	"	"	"	1.502.658.283,08	4.830.723.936,30
Gouvernement marocain							
Zone française	15.012.314,12	15.013.518,03	15.000.000 "	15.000.000 "	15.000.000 "	15.000.000 "	15.000.000 "
Zone espagnole	691.645,25	712.234,98	942.125,58	1.014.094,90	6.131.639,92	6.197.292,87	6.747.301,69
Immeubles	15.714.395,34	15.714.395,34	15.714.395,34	15.714.395,34	15.714.395,34	15.714.395,34	15.714.395,34
Caisse de prévoyance du personnel : (Portefeuille titres)	23.459.963,34	24.523.559,30	26.025.926,99	33.552.761,94	33.237.149,37	34.917.743,87	37.055.250,57
Comptes d'ordre et divers	14.880.671,63	9.747.350,32	8.613.105,31	14.027.060,74	27.640.098,43	40.215.110,77	18.905.046,43
TOTAUX.....	2.474.425.978,80	2.557.413.501,25	4.229.407.611,31	6.085.032.413,41	9.047.472.917,72	11.304.612.187,49	15.071.359.583,37
PASSIF :							
Capital	46.200.000 "	46.200.000 "	46.200.000 "	46.200.000 "	46.200.000 "	46.200.000 "	46.200.000 "
Réserves	40.300.000 "	44.300.000 "	48.300.000 "	52.300.000 "	56.300.000 "	56.300.000 "	106.300.000 "
Billets de banque en circulation :							
Francs	637.608.525 "	1.072.348.985 "	1.895.437.840 "	3.542.082.060 "	5.528.761.380 "	7.067.755.710 "	10.510.378.845 "
Pesetas hassani	67.982 "	67.982 "	67.868 "	67.830 "	67.830 "	67.830 "	67.792 "
Effets à payer	4.710.209,61	3.826.809,44	10.683.322,58	10.830.340,03	13.951.828,79	25.507.729,18	66.638.717,39
Comptes créditeurs	288.422.380,56	410.069.404,49	873.513.894,23	1.227.793.505,96	1.608.984.052,09	1.870.592.674,39	2.060.168.398,20
Correspondants hors du Maroc	746.635,24	813.329,26	824.071,18	936.156,69	1.422.497,99	166.590.066,04	7.612.773,32
Trésor français à Rabat	1.022.238.403 "	369.254.908,93	"	"	"	"	"
Trésor d'Afrique française à Alger ..	"	"	"	"	325.000.000 "	"	"
Gouvernement } Marocain } Zone française	284.039.771,65	490.373.157,99	1.200.888.715,37	852.151.243,10	790.641.959,30	1.126.680.661,80	1.487.975.826,17
} Zone espagnole	17.586.428,90	18.654.765,04	38.107.964,08	203.650.583,90	399.466.383,41	430.719.033,67	405.100.240,53
} Zone tangéroise	7.505.299,04	5.643.333,33	8.154.302,23	4.576.006,55	3.388.178,25	4.306.346,20	6.174.753,78
Caisse spéciale des travaux publics ..	111.686,15	111.686,15	4.922,98	4.922,98	4.922,98	4.922,98	4.922,98
Caisse de prévoyance du personnel ..	24.673.717,69	27.034.107,92	35.329.358,85	34.019.676,52	33.614.646,18	35.569.832,44	40.130.539,39
Comptes d'ordre et divers	76.516.218,78	42.989.096,67	43.036.768,83	79.362.455,40	192.410.056,87	371.743.313,62	258.021.739,54
Profits et pertes	23.678.721,18	25.725.935,03	28.858.582,98	31.057.632,28	47.259.181,86	102.574.067,17	76.585.035,07
TOTAUX.....	2.474.425.978,80	2.557.413.501,25	4.229.407.611,31	6.085.032.413,41	9.047.472.917,72	11.304.612.187,49	15.071.359.583,37